

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327062-DE
Reçu le 08/04/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019**

N° DEL 2019.03.27/062

Thème : SPORTS 7

Objet : Tarifs 2019
école municipale de la
culture.

Convocation :

Date : 21/03/2019

Affichage : 21/03/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 23

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Le mercredi 27 mars 2019 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
MARCHELLO Marie donne pouvoir à HOLLARD Rémi ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
ARMAND Emilie donne pouvoir à MUHLACH Catherine ;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327062-DE
Reçu le 08/04/2019

Rapporteur : Catherine GUIGLI

En complément de l'école municipale des sports, la ville de Briançon, soucieuse de démocratiser l'accès à la culture, a souhaité mettre en place une école municipale de la culture où, dès le plus jeune âge, les enfants auront accès aux pratiques culturelles et artistiques. Les jeunes Briançonnais pourront par exemple suivre des stages de musique, de danse, de théâtre ou encore de poterie ou de cinéma. Organisés entre autres avec le soutien de la MJC-Centre social du Briançonnais, de l'atelier intercommunal des Beaux-Arts, ou encore du conservatoire du Briançonnais, les enfants de Briançon scolarisés du CP au CM2 pourront ainsi s'initier aux pratiques culturelles et artistiques.

Il convient donc de fixer le tarif de l'inscription trimestrielle à l'école municipale de la culture à dix euros (10 €) par enfant.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le tarif de l'inscription trimestrielle à l'école municipale de la culture fixé à dix euros (10 €) par enfant.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

SPORTS 7 DEL 2019.03.27/062

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

Pour le Maire et par délégation
le Directeur général des services.

Eric DUBOIS